fr

SIOEN

INSTRUCTIONS D'UTILISATION
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Veuillez lire les présentes instructions avec attention avant d'utiliser ce vêtement. Consultez l'ingénieur chargé de la sécurité ou votre responsable pour obtenir des informations concernant les vêtements adaptés à votre situation professionnelle. Conservez soigneusement les présentes instructions afin de pouvoir les consulter chaque fois que vous le souhaitez.

La déclaration de conformité de cet EPI et des instructions d'utilisation plus complètes sont disponibles sur le site http://sio.to/eudoc.

CE

Cet article est conforme aux exigences fondamentales du *règlement européen 2016/425* relatif aux équipements de protection individuelle (EPI) compte tenu des normes européennes harmonisées.
Les pictogrammes et les catégories de protection correspondants se trouvent sur l'étiquette cousue dans le vêtement.

À l'exception des vêtements sur lesquels figurent uniquement les labels *EN 343* et/ou *EN 14058* et/ou *EN 13758-2* (couverts par une autocertification), tous nos EPI objets du présent mode d'emploi (à l'exception de Rct > 0.25 m^2.K/W) ont été certifiés par **Centexbel, Technologiepark 70, B-9052 Zwijnaarde (Belgique) - NB 0493**. Lorsque le numéro 0493 figure à droite du pictogramme CE sur l'étiquette cousue dans le vêtement, cela signifie qu'il s'agit d'un EPI de catégorie III de conception complexe, visant à protéger l'utilisateur contre des risques mortels ou susceptibles d'affecter gravement et irrémédiablement sa santé. Le suivi du processus de fabrication en matière d'assurance qualité est assuré par Centexbel.

Cet EPI est conforme à la norme générale *EN ISO 13688:2013 / EN ISO 13688:2013+A1:2021*. Cet EPI est conforme à la règlementation REACH et ne contient aucune substance connue à ce jour comme étant à l'origine de réactions allergiques ou de nature cancérigène ou mutagène. Tout comme pour n'importe quel EPI, ce produit ne vous protège pas contre tous les risques ! Il vous revient d'évaluer les risques se rapportant spécifiquement à votre situation.

Cet EPI est également porté en combinaison avec d'autres EPI (y compris des EPI ne constituant pas des vêtements). Il vous revient de vérifier la compatibilité de cet équipement et d'en faire un usage approprié en cas d'utilisation combinée à d'autres EPI. Il est également important de consulter les modes d'emploi des autres EPI utilisés.

En matière de protection contre la pluie, le froid, les produits chimiques, l'incendie, la chaleur, etc., il va de soi que la protection assurée par cet EPI ne concerne que les parties du corps qu'il couvre lors de l'exécution de vos activités et mouvements. Étant donné qu'il est possible de combiner différents vêtements, il vous revient de vous assurer que toutes les parties du corps sont couvertes pour garantir un degré approprié de protection.

Il est interdit d'apporter une quelconque modification à ce vêtement (sans l'autorisation de Sioen) ! Pour une protection optimale et conforme, toutes les sangles et attaches doivent être fermées.

Ne **jamais** porter de vêtement endommagé. Un vêtement endommagé doit immédiatement être écarté afin d'être réparé ou remplacé. Informez immédiatement votre responsable. À la fin de sa vie, ce vêtement doit être collecté, éliminé et traité sous contrôle (service de collecte professionnel en vue d'un recyclage mécanique ou thermique, etc.) au sein d'un établissement spécialisé. Sioen n'est pas tenue de reprendre les EPI en vue de leur élimination en toute sécurité et n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Nous vous recommandons de faire nettoyer vos vêtements par un professionnel (en le déposant auprès du service de blanchisserie de votre entreprise ou d'un service externe). Des instructions d'entretien spécifiques pour les laveries commerciales peuvent être obtenues sur demande auprès de Sioen ou sur le site internet de Sioen http://sio.to/eudoc. Des instructions d'entretien destinées à un lavage par les soins du propriétaire de cet équipement (qui peuvent également s'appliquer à un nettoyage en laverie commerciale) sont présentes sur l'étiquette cousue dans le vêtement.

Vous trouverez de plus amples informations sur la signification des symboles utilisés sur le site internet de Sioen http://sio.to/eudoc.

Veuillez dans tous les cas contacter votre revendeur Sioen pour obtenir des informations complémentaires au sujet des instructions de nettoyage, des réparations et des méthodes de destruction appropriées.

Marquage	**Explication**
MAX	Nombre (théorique) maximal de cycles de nettoyage, indiquant que des tests de certification doivent être effectués après x cycles de nettoyage.
	Date d'expiration ou date de fin d'utilisation (« ne pas utiliser après le… »).
PRO	Tests de certification effectués après un nettoyage industriel (voir http://sio.to/eudoc).
B A C	Les valeurs A, B, C sont les mensurations (en cm) auxquelles ce vêtement convient. Vous trouverez les différents tableaux de tailles sur notre site internet http://sio.to/eudoc. (A : tour de taille – B : tour de poitrine – C : taille)

Veillez à ne jamais laisser votre vêtement se salir excessivement. **Un vêtement souillé n'offre pas le niveau de protection annoncé.** Les produits chimiques (y compris leur effet à long terme quand un vêtement est conservé souillé) peuvent amoindrir les propriétés protectrices du vêtement.

Lorsque vous choisissez votre vêtement, assurez-vous qu'il est à votre taille et ne présente aucun dommage visible.

D'une manière générale, choisissez vos vêtements de façon à pouvoir travailler confortablement, sans être gêné dans vos mouvements.

Traçabilité de la fabrication

Les détails requis figurent en bas de l'étiquette.

Instructions relatives au stockage

Lorsque vous n'utilisez pas votre vêtement, nous vous recommandons de le stocker dans une pièce suffisamment ventilée, après vous être assuré qu'il n'est ni humide, ni compressé. Évitez les températures extrêmes et la lumière directe du soleil pour que ses couleurs ne s'altèrent pas. Les réclamations relatives aux changements de teinte ne seront pas retenues.

Sioen n'assume aucune responsabilité pour les dommages découlant d'une utilisation impropre d'un EPI ou de toute utilisation ne respectant pas l'intégralité des instructions définies ci-dessus.

EN 469:2005 +A1:2006
Vêtements de protection (vêtements d'intervention) pour les sapeurs-pompiers

EN 469

Le concept de cette combinaison repose sur la superposition de plusieurs couches :

- Une couche externe qui protège contre les flammes et protège les sous-couches contre les dommages thermiques ou mécaniques, entre autres.
- Une 2è et éventuellement une 3è couche de protection thermique pour éviter les brûlures. Dans le cas d'un vêtement labellisé Y2, une membrane imperméable/respirante est aussi fournie.

Pictogrammes explicatifs
(les classes de votre vêtement sont indiquées sur l'étiquette cousue à l'intérieur.

Vêtements de protection avec référence Xf, Xr, Y, Z
X transfert de chaleur : 'Test de flamme' et 'test de rayonnement'.

Xf = Flamme *(EN 367 / ISO 9151)*

Ce test (flamme forte : flux de chaleur de 80 kW/m²) simule une situation où le porteur est en contact direct avec des flammes pendant une courte période de temps.

	Xf1 : Niveau de performance	Xf2 : Niveau de performance
HTI_{24}	≥ 9 s	≥ 13 s
HTI_{24} - HTI_{12}	≥ 3 s	≥ 4 s

- HTI_{24} = le temps nécessaire pour que la température à l'intérieur de la veste augmente de 24° (brûlures au 2è degré).
- HTI_{12} = le temps nécessaire pour que la température à l'intérieur de la veste augmente de 12° ('seuil de douleur').
- HTI_{24} - HTI_{12} indique le temps de réaction pour s'échapper.

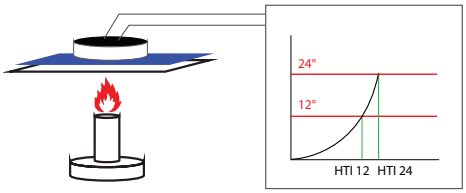

Xr = chaleur radiante *(EN ISO 6942)*

L'outil de test émet une forte chaleur radiante (40 kW/m²).

	Xr1 : Niveau de performance	Xr2 : Niveau de performance
$RHTI_{24}$	≥ 10 s	≥ 18 s
$RHTI_{24}$ - $RHTI_{12}$	≥ 3 s	≥ 4 s

Le test définit :
- RHTI24 = brûlures au 2è degré
- $RHTI_{12}$ = la sensation de douleur

$RHTI_{24}$ - $RHTI_{12}$ indique le temps de réaction pour s'échapper.

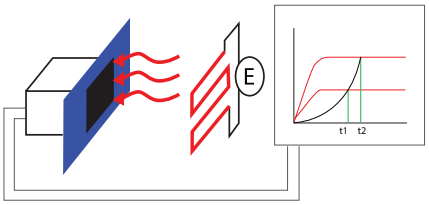

Y = Pénétration d'eau *(EN 20811)*

- Niveau Y1 < 20 kPa (colonne d'eau < 2 mètres)
- Niveau Y2 ≥ 20 kPa (colonne d'eau ≥ 2 mètres)

Les vêtements qui ont atteint le niveau 1 de résistance à la pénétration de l'eau ne doivent pas être utilisés lorsqu'il existe un risque de pénétration de l'eau.

Z = Résistance à la vapeur d'eau *(EN 31092)*

- Niveau Z1 > 30 m²Pa/W
- Niveau Z2 ≤ 30 m²PaW

Plus la valeur de résistance est faible, plus la combinaison laisse passer la transpiration.

Important : L'isolation thermique peut être altérée par la présence d'humidité (transpiration, eau, ...) dans les vêtements d'intervention !

EN 469:2020
Vêtements de protection (vêtements d'intervention) pour les sapeurs-pompiers

EN 469

Le concept de cette combinaison repose sur la superposition de plusieurs couches :

- Une couche externe qui protège contre les flammes et protège les sous-couches contre les dommages thermiques ou mécaniques, entre autres.
- Une 2è et éventuellement une 3è couche de protection thermique pour éviter les brûlures. Dans le cas d'un vêtement labellisé Y2, une membrane imperméable/respirante est aussi fournie.

Pictogrammes explicatifs
(les classes de votre vêtement sont indiquées sur l'étiquette cousue à l'intérieur.

Vêtements de protection avec référence X, Y, Z (EN 469 : 2020)
X transfert de chaleur : 'Test de flamme' et 'test de rayonnement'.

Xf = Flamme *(EN 367 / ISO 9151)*

Ce test (flamme forte : flux de chaleur de 80 kW/m²) simule une situation où le porteur est en contact direct avec des flammes pendant une courte période de temps.

	X1 : Niveau de performance	**X2 : Niveau de performance**
HTI_{24}	≥ 9 s	≥ 13 s
HTI_{24} - HTI_{12}	≥ 3 s	≥ 4 s

- HTI_{24} = le temps nécessaire pour que la température à l'intérieur de la veste augmente de 24° (brûlures au 2è degré).
- HTI_{12} = le temps nécessaire pour que la température à l'intérieur de la veste augmente de 12° ('seuil de douleur').
- HTI_{24} - HTI_{12} indique le temps de réaction pour s'échapper.

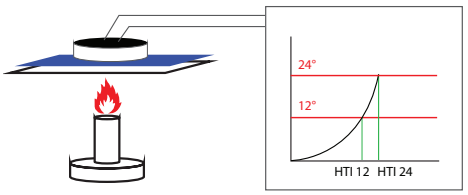

Xr = chaleur radiante *(EN ISO 6942)*

L'outil de test émet une forte chaleur radiante (40 kW/m²).

	X1 : Niveau de performance	X2 : Niveau de performance
$RHTI_{24}$	≥ 10 s	≥ 18 s
$RHTI_{24}$ - $RHTI_{12}$	≥ 3 s	≥ 4 s

Le test définit :
- RHTI24 = brûlures au 2è degré
- $RHTI_{12}$ = la sensation de douleur

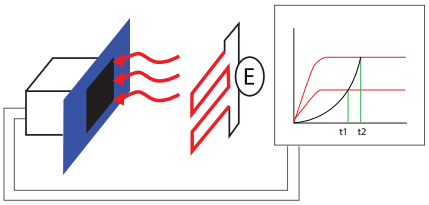

$RHTI_{24}$ - $RHTI_{12}$ indique le temps de réaction pour s'échapper.

X2 (EN 469:2020) => chaleur de contact (EN ISO 12127-1, 250°C) ≥ 10 s

Y = Pénétration d'eau *(EN 20811)*

- Niveau Y1 < 20 kPa (colonne d'eau < 2 mètres)
- Niveau Y2 ≥ 20 kPa (colonne d'eau ≥ 2 mètres)

Les vêtements qui ont atteint le niveau 1 de résistance à la pénétration de l'eau ne doivent pas être utilisés lorsqu'il existe un risque de pénétration de l'eau.

Z = Résistance à la vapeur d'eau *(EN 31092)*

- Niveau Z1 > 30 m^2Pa/W
- Niveau Z2 ≤ 30 m^2PaW

Plus la valeur de résistance est faible, plus la combinaison laisse passer la transpiration.

Important : L'isolation thermique peut être altérée par la présence d'humidité (transpiration, eau, ...) dans les vêtements d'intervention !

Restrictions

Ce ne sont **pas des vêtements réfléchissants ('aluminés')** *EN 1486* spécialisés pour la lutte contre les incendies.

Si la mention *EN ISO 20471* ne figure pas sur l'étiquette, cet EPI n'offre qu'une visibilité de base conforme à la norme *EN 469* Annexe B avec une surface limitée de matériau fluorescent (visibilité de jour) et rétro-réfléchissant (visibilité de nuit) (si des bandes de visibilité sont présentes).

En cas de risque de collision (intervention sur la voie publique, etc.), le port de vêtements de signalisation supplémentaires conformes à la norme *EN ISO 20471* et aux réglementations locales est requis. Toutefois, ces vêtements de signalisation supplémentaires ne doivent **jamais** être utilisés pour la lutte contre les incendies.

S'ils possèdent une bonne finition répulsive (voir § Vêtements d'entretien), ces vêtements n'offrent cependant qu'une protection de base contre les projections accidentelles de produits chimiques liquides (acides ou bases dilués dans l'eau et produits chimiques non dangereux). Les vêtements contaminés chimiquement doivent être lavés immédiatement. Certaines contaminations (pétrole, par ex.) peuvent également influencer négativement les propriétés ignifugeantes des matériaux.

Ce ne sont **pas** des vêtements de protection contre les produits chimiques conformes aux normes *EN 14605* ou *EN 943* !

Ces vêtements n'offrent absolument **aucune** protection contre les coupures causées par les tronçonneuses, scies ou disques de sauvetage, ou autres équipements de sauvetage hydrauliques.

Pour protéger contre les tronçonneuses, l'EPI doit être porté conformément aux normes *EN 381* ou *EN ISO 11393*.

Cet EPI n'est **pas** isolant électriquement et n'est pas conçu pour le travail sur des installations électriques sous tension. Bien que les vêtements multicouches offrent une protection de base contre les effets thermiques d'un arc électrique, ces vêtements ne sont **pas** *certifiés IEC 61482-2* pour la protection contre les arcs électriques.

Ces vêtements n'ont **pas** de flottabilité inhérente et ne constituent donc **pas** une aide à la flottaison. Il existe des EPI certifiés *EN ISO 12402* pour travailler dans l'eau ou à proximité. Il est important de tester la compatibilité d'un gilet de sauvetage avec les vêtements d'intervention. L'air présent dans les vêtements d'intervention peut interférer avec le bon fonctionnement d'un gilet de sauvetage.

Ces vêtements ne vous protégeront **pas** contre les rayonnements radioactifs. En combinaison avec un ensemble complet d'EPI (gants, bottes et casque de lutte contre l'incendie, air comprimé), et s'il est correctement scellé, cela vous donnera une protection de base très limitée contre une contamination radioactive accidentelle limitée, mais cet EPI n'a **pas** été testé ni certifié pour cela.

S'il est étiqueté Y2 : la membrane de ce vêtement a été testée pour sa résistance aux agents pathogènes transmissibles par le sang, et ce n'est **pas** un vêtement de protection contre les agents biologiques (virus pathogènes, bactéries, ...).

Utilisation

Ce vêtement protège le torse, le cou, les bras (veste) et les jambes (pantalon) du pompier, mais pas la tête, les mains et les pieds. Ce vêtement offre une protection pendant les opérations de lutte contre l'incendie et activités connexes telles que les opérations de

sauvetage, les secours en cas de catastrophe, ... Ce vêtement n'est pas conçu pour offrir une protection lors d'opérations de nettoyage de produits chimiques ou de gaz.

La conformité à la norme *EN 469* ne s'applique que si la veste d'intervention et le pantalon sont portés ensemble, si la taille correcte est choisie (voir § Tailles) et si les parties réglables sont correctement ajustées (voir § Mise en service).

Si la veste et/ou le pantalon ne sont étiquetés que Xf1 et/ou Xr1, ils doivent être combinés avec les autres couches de vêtements adaptées (comme indiqué sur l'étiquette) pour obtenir un Xf2 et/ou Xr2 ! (lutte contre les incendies en intérieur).

L'utilisateur de cette combinaison ne peut pas apporter de modifications aux vêtements.

Pour les opérations de lutte contre l'incendie, ces vêtements doivent toujours être portés en combinaison avec d'autres EPI compatibles (veuillez vérifier) : éventuellement des sous-vêtements ignifuges, un casque (*EN 433*), un équipement et un masque à air comprimé, des gants de lutte contre l'incendie (*EN 659*), des bottes/chaussures de lutte contre l'incendie (*EN ISO 20345*), une protection contre les chutes (harnais) lors de travaux en hauteur, éventuellement une cagoule (*EN 13911*), un masque buccal P3, ... Lisez attentivement les brochures d'information de chacun des EPI et du matériel que vous comptez utiliser !

Nous aimerions attirer votre attention sur un rapport technique informatif *CEN/TR 14560:2018* concernant la sélection, l'utilisation, le nettoyage et l'entretien des vêtements qui protègent le pompier.

Sélection de la bonne taille

Dans ce manuel, nous nous limitons au tableau des tailles ci-dessous (mesures corporelles du porteur correspondant ; en mm). Il existe également un ensemble d'essai pour les porteurs, avec des conseils spécifiques, disponible auprès de Sioen.

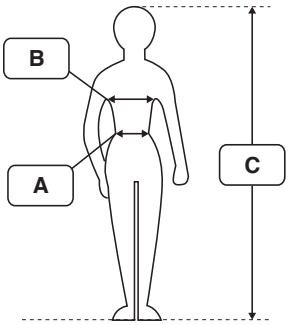

Pour une protection optimale, vous devez suivre strictement les directives suivantes :

1. Assurez-vous que la taille du vêtement vous convient.
2. Les vêtements du pompier ne doivent pas «coller» au corps ;
3. Ils peuvent être un peu plus larges car chaque couche d'air aide à isoler.

A = Tour de taille / B = Tour de poitrine / C = Longueur totale du corps

Tailles principales (largeur)

Taille	Veste tour de poitrine (cm)	Pantalon tour de taille (cm)
XS	78 - 86	66 - 74
S	86 - 94	74 - 82
M	94 - 102	82 - 90
L	102 - 110	90 - 98
XL	110 - 118	98 - 106
2XL	118 - 129	106 - 117
3XL	129 - 141	117 - 129
4XL	141 - 153	129 - 141
5XL	153 - 165	141 - 153

Tailles principales (Longueur)

Taille	Hauteur (cm)
Extra court	156 - 164
Court	164 - 172
Normal	172 - 180
Long	180 - 188
Extra long	188 - 196

Note : D'autres tableaux de tailles spécifiques peuvent être applicables.

Pour votre 1er essayage, basez-vous sur votre tour de poitrine, puis sur la longueur de votre corps pour la veste ; et sur le tour de taille, puis sur la longueur du corps pour le pantalon.

Si nécessaire, vous pouvez faire un 2è essayage avec une taille plus large/étroite et/ou plus longue/courte. Vérifiez aussi la longueur de vos bretelles. La longueur des bretelles a été calculée en fonction de la taille. Il est important que la partie dorsale - après réglage de l'élastique - soit dans une position correcte et confortable.

Vérifiez que les EPI (veste, pantalon, bottes, gants, etc.) couvrent entièrement le corps, tant à l'arrêt qu'en mouvement. En position debout, le manteau et le pantalon doivent idéalement se superposer d'environ 30 cm. Quelques exercices simples (par ex. mettre les bras au-dessus de la tête, se pencher en avant) indiqueront clairement si le vêtement est parfaitement ajusté. Quand on lève les bras, il est important de faire attention à la longueur des manches et au recouvrement de la veste sur le pantalon ; en se penchant vers l'avant, il est particulièrement important de vérifier que la veste recouvre bien le pantalon.

Mise en service

Catégorie de cet API III ne peut être utilisé que par les personnes qui ont reçu la formation et les directives nécessaires pour porter ce vêtement dans le cadre de diverses tâches (souvent dangereuses).

L'utilisateur doit également recevoir des informations sur les autres EPI qu'il porte, sur la tâche spécifique à laquelle il est affecté et sur les limites d'utilisation de ces EPI, par ex. en cas de projection accidentelle de produits chimiques ou de liquides inflammables sur le vêtement, il doit immédiatement enlever et retirer les vêtements, après quoi ils seront nettoyés ou mis hors service (voir ci-dessous).

Inspectez votre vêtement dès sa réception. Lisez le manuel.

Pantalon

1. Insérez les genouillères ergonomiques préformées et amovibles si elles sont fournies séparément.
2. Mettez les sangles correctement. Appuyez fortement sur la fermeture auto-agrippante. Ajustez à la bonne longueur à l'aide des boucles sur le devant.
3. Après mise en service, le pantalon est normalement replié sur les bottes du pompier afin que celles-ci soient «prêtes à être utilisées» et que le pantalon puisse être facilement tiré vers le haut. En d'autres termes, le pompier met le pantalon avant de mettre les bottes.
4. Tirez le pantalon à hauteur de la taille, fermez-le, passez les bretelles sur les épaules et ajustez-les en vous assurant que la partie arrière est au bon endroit au niveau de l'épaule. Pour un mouvement optimal, vérifiez que la taille du pantalon correspond à votre propre taille (réglable avec un système d'ajustement).
5. L'ourlet du pantalon doit être suffisamment bas pour assurer une bonne protection du bas des jambes. Ensuite, mettez la veste d'intervention.

Veste

1. La veste se porte par-dessus le pantalon avec des fermetures à glissière fermées. Toutes les fermetures sont attachées, surtout autour du cou. Mettez le col en position verticale.
2. La veste peut avoir une fermeture à glissière anti-panique, ce qui signifie que si vous devez l'enlever très rapidement (par ex. dans un environnement sûr, après une contamination dangereuse ou après un sauvetage impliquant un embrasement,

...), il vous suffit de donner un petit coup vers le haut et de tirer la fermeture à glissière (qui se ferme en haut). Ainsi, la veste s'ouvre instantanément en entier, et l'utilisateur peut la jeter par terre. Pour pouvoir réutiliser la veste (et la fermer normalement), assurez-vous que la tirette de la fermeture à glissière est complètement en bas de la veste entièrement ouverte.

3. Inspectez les autres EPI conformément à leur manuel et à leurs directives d'utilisation. Assurez-vous que la veste est compatible avec les gants. Les gants courts se portent à l'intérieur de l'extrémité de la manche et se fixent ensuite au trou de la manche. Pour les gants longs, le trou de la manche est d'abord resserré, puis les gants sont ajustés sur la manche.
4. Juste avant d'entrer dans un bâtiment pour une intervention, un responsable vérifie si les vêtements d'intervention sont correctement portés, fermés et adaptés autour des gants, du cou et du masque facial, etc. et la pression de la bouteille d'air comprimé est enregistrée. Veillez notamment à ce que les vêtements couvrent tout le corps et vérifiez toutes les fermetures.
5. Veuillez vous assurer que la fermeture auto-agrippante est toujours fermée et complètement recouverte.
6. Lavez les vêtements après chaque intervention majeure ou après tout incident impliquant un contact avec des substances potentiellement nocives, telles que des produits chimiques ou inflammables, des agents pathogènes transmissibles par le sang, une forte pollution par la fumée ou la suie, ...

Inspection

En tant que porteur, inspectez visuellement chaque couche **avant** chaque réutilisation (après un lavage ou un entretien, ou après une intervention ou un exercice intense, ou au moins tous les 3 à 6 mois selon la fréquence d'utilisation) pour voir s'il y a des dommages visibles résultant d'une activité mécanique / thermique / chimique (trous, craquelures, brûlures, abrasion, etc.). L'intégrité des accessoires doit également être vérifiée, comme les coutures, les fermetures à glissière, les bandes réfléchissantes, la fermeture auto-agrippante, ... Toute modification du tissu externe (endommagement, couleur, souplesse, etc.) nécessite un examen approfondi.

La veste et le pantalon ont tous deux des ouvertures d'inspection qui permettent de vérifier l'intégrité de chaque couche. Si vous n'êtes pas sûr de savoir si le vêtement est toujours adapté à l'intervention, contactez votre responsable des vêtements, il décidera si le vêtement doit être réparé ou remplacé.

Pendant l'utilisation normale des vêtements, ces ouvertures d'inspection doivent être fermées !

Si les vêtements n'ont pas été inclus dans une procédure systématique et contrôlée de nettoyage, d'entretien ou de réparation interne ou externe, un responsable (des vêtements) de la caserne des pompiers, formé par nos soins (le fabricant), doit vérifier les vêtements d'intervention au moins une fois par an.

Si vos vêtements doivent être réparés, informez la personne responsable afin qu'elle puisse prendre les dispositions nécessaires.

Retrait du service

Le vêtement doit être retiré du service :

- après chaque dégradation nette, usure excessive, après carbonisation d'une ou plusieurs couches ou si vous remarquez d'autres dégradations
- en cas de défaut irréparable critique ou grave (par ex. fermeture à glissière défectueuse, craquelures irréparables dans la structure du matériau, etc.)

La décision de retrait du service et l'action correspondante doivent être prises par une personne responsable qualifiée.

Nettoyage et entretien

L'assemblage des vêtements d'intervention du pompier est constitué de tissus intrinsèquement ignifuges. Toutefois, cette propriété peut être altérée par certains traitements. Les salissures inflammables, telles que l'huile, la graisse, la poussière et les produits chimiques, peuvent réduire les propriétés ignifuges ainsi que les propriétés antistatiques.

Un entretien régulier des vêtements est nécessaire pour garantir la sécurité du porteur et augmenter la durée de vie des vêtements. Lavez les vêtements après chaque intervention importante, comme la lutte contre un incendie, ou après chaque incident où il y a eu contact avec des substances potentiellement nocives, telles que des produits chimiques.
Dans le cadre de l'entretien, *les vêtements d'intervention sont traités séparément* des autres types de vêtements.

Points importants à retenir :

1. **Il est important que le type de salissure et/ou le type d'intervention soit communiqués aux blanchisseries afin qu'elles puissent en tenir compte lors du processus de lavage.** La contamination croisée doit être évitée à toutes les étapes avant, pendant et après le lavage des vêtements. Les vêtements sales ne doivent pas être placés dans la même pièce que les vêtements propres (raison : la salissure peut être volatile, semi-volatile ou non-volatile). Lors du lavage, les vêtements très souillés doivent être séparés des vêtements moins souillés (par ex. polo, vêtements de caserne, cagoule, etc. ; → les sous-vêtements ne peuvent pas être lavés avec les vêtements d'intervention)
2. Lors de l'entretien des vêtements d'intervention, la température de lavage et de séchage, l'utilisation d'eau douce lors du prélavage et du lavage principal, et le respect des limites d'acidité (minimum pH 4 et maximum pH 9) sont très importants pour une rétention maximale des couleurs. L'eau dure a un effet inverse sur l'élimination de la saleté. Les sels minéraux présents dans l'eau dure peuvent emprisonner des particules insolubles à la surface du tissu, ce qui réduit les propriétés ignifugeantes du vêtement.

Avant le lavage, toutes les fermetures des vêtements (fermetures à glissière et fermetures auto-agrippantes) doivent être fermées ou recouvertes. Celles-ci ont un effet abrasif sur la surface des tissus. Tous les rétrécissements doivent être remis dans leur état d'origine afin d'éviter les points d'abrasion. **Toutes les poches doivent être vidées et les accessoires amovibles enlevés.**

Les produits assouplissants ont un effet négatif sur la qualité des vêtements (tissus et acces-

soires) et ne doivent donc pas être utilisés.

Un chargement correct de la machine assure un nettoyage optimal et un impact mécanique minimal sur les vêtements. La *charge recommandée est de 50 à 60%*. Avec une charge plus élevée, la saleté ne peut pas être suffisamment enlevée et il y a un risque de froissement permanent. Une charge plus réduite implique une action mécanique plus importante, ce qui augmente l'usure de surface.
Le lavage dans une machine à laver open-end est recommandé. Le lavage dans une laveuse par lot de type continu n'est pas autorisé.

Le rinçage des vêtements d'intervention après le lavage est très important afin d'éliminer tous les résidus de détergents et autres produits. Cela doit être fait avec suffisamment d'eau.
La surface du tissu externe est traitée avec un produit hydrofuge et oléofuge. Cependant, les effets de ce produit diminuent avec l'usure et l'entretien. Pour des raisons organisationnelles/logistiques, nous recommandons un nouveau traitement à chaque lavage. Cela garantit que votre vêtement reste optimalement hydrofuge et oléofuge après chaque lavage. Ce traitement doit être suivi d'un traitement thermique (pour une température correcte = voir les instructions s'appliquant au produit fluorocarboné) pour l'activation de la finition fluorocarbonée.
Un test simple permet de déterminer si le traitement a été effectué correctement : une goutte d'eau froide sur la surface externe du tissu. Si le tissu absorbe directement les gouttelettes, cette insertion de fluorocarbone n'est pas suffisante. Si le tissu est bien hydrofuge, les gouttelettes se détacheront de la surface du tissu externe.
Si le vêtement d'intervention est entré en contact avec de l'amiante, il doit être rincé au jet d'eau avant d'enlever l'équipement de protection respiratoire. Les vêtements doivent être brossés à l'eau du robinet, en portant une attention particulière aux coutures, aux poches, au col, à la fermeture, aux gants et aux bottes.
Les vêtements externes sont enlevés en se faisant aider, tandis que l'équipement de protection respiratoire reste branché. Prenez ensuite une douche tiède. Alors seulement, l'unité d'air comprimé sera retirée et déshabillée. Des vêtements de rechange doivent être disponibles.
Évitez toujours de porter des vêtements contaminés lorsque vous entrez dans la caserne ou dans les locaux des pompiers sans conditionnement approprié ! Les vêtements contaminés doivent être scellés dans un emballage hermétique portant la mention «contient des fibres d'amiante». Respectez les règles de sécurité locales spécifiques. Les vêtements doivent ensuite être lavés séparément (!) dans des conditions contrôlées, sans contamination croisée, avec les mesures de sécurité nécessaires pour la manipulation et l'environnement.

Note : En cas de contamination grave, la procédure HazMat (matières dangereuses) peut être envisagée parallèlement à la procédure de décontamination.

RFID

Si vous voyez ce logo sur vos vêtements d'intervention,
ils contiennent une étiquette RFID intégrée
De cette manière, les vêtements peuvent être tracés à l'aide d'étiquettes RFID et les problèmes logistiques peuvent être surveillés, comme la chaîne logistique du vêtement depuis la production chez le fabricant jusqu'à la fin de sa durée de vie et, par exemple, l'enregistrement de l'entretien
Nous travaillons avec une RFID UHF standard, mais celle-ci peut également être adaptée à un autre type de consultation (en temps voulu).

Instructions d'entretien

Température maximale autorisée : 60°C
En cas de salissures tenaces, il est conseillé de soumettre les vêtements à un cycle de lavage supplémentaire.

Après une intervention incendie, les vêtements peuvent être contaminés.
Pour ces vêtements, il est recommandé :

- Un prélavage ;
- Un lavage principal suffisamment long (minimum 30 minutes) et
- Plusieurs rinçages (minimum 3).

L'utilisation d'agents de blanchiment au chlore n'est pas autorisée.

Ces produits affecteront non seulement la couleur, mais affaibliront également les tissus.

Les vêtements d'intervention peuvent être séchés dans un sèche-linge ou dans une armoire de séchage.

- **Séchage dans un sèche-linge** :
  Les vêtements d'intervention doivent de préférence être séchés dans un sèche-linge avec mesure de la teneur en humidité résiduelle. Il est préférable de mettre les vêtements à l'envers. Lorsqu'on atteint une humidité résiduelle de 15 à 20%, les vêtements sont retournés (tissu externe à l'intérieur) pour assurer un séchage optimal et une bonne activation du fluorocarbone.
  Activation du produit hydrofuge : le traitement hydrofuge prévu dans le processus de lavage doit être suivi d'un séchage à 80°C afin d'activer la polymérisation. Cette température ne doit pas être dépassée. Il est fortement recommandé d'effectuer des tests de détergents et toutes modifications de programmes, si nécessaire.

- **Séchage dans une armoire de séchage (ou séchage suspendu) :**
  L'utilisation d'une armoire de séchage (séchage suspendu) est autorisée. Ce mode de séchage réduit l'action mécanique sur les vêtements.
  Activation du produit hydrofuge : à la fin du cycle de séchage, prévoir une phase de réactivation de 30 minutes, à une température maximale de 75°C. Cela permet de garantir que le traitement fluorocarboné appliqué est entièrement activé.

- **Le séchage dans un tunnel de séchage n'est pas autorisé (température trop élevée !).**

Les vêtements d'intervention peuvent être repassés à une température maximale de 110°C. Tout contact avec les bandes rétro-réfléchissantes et fluorescentes et autres accessoires doit être évité.

Le nettoyage à sec des vêtements d'intervention n'est pas recommandé. Contactez-nous, pour des conseils spécifiques, si vous le souhaitez. Pour certains modèles, cela n'est tout simplement pas autorisé.

En ce qui concerne les procédures de sécurité et d'hygiène au travail, veuillez vous référer aux instructions spécifiques de votre zone ou de votre caserne de pompiers.

Instructions d'entretien professionnel

1. Lavage de routine

Étape	Durée (min)	Température (°C)	Niveau	Détergent	pH
Charge	**60%** (+/- 5%)				
Prélavage	10	60	1:5	Maxim. Produit 1(*) 10 ml/kg Produit 2 (*) 4 ml/kg	7-9 max
Vidange	1				
Lavage principal	15	60	1:5	Maxim. Produit 1* : 15 ml/kg Produit 2* : 2 ml/kg	7-9 max
Vidange	1				
1er Rinçage	3	Froid	1:7		
Vidange	1				
2è Rinçage	3	Froid	1:7		
Vidange	1				
3è Rinçage	3	Froid	1:7		
Vidange	1				
Neutraliser	3	40		Produit 3* : 1-2 ml/kg	6-7
Vidange	1				
Application (déperlance)	3	40	1:4	Produit 3* : 1-2 ml/kg	4-5
Application (déperlance)	15	40	1:4	Produit 4* : 20 ml/kg	4-5
Centrifugeuse + intervalle	2				
Rotation (550 tr/min)	5				

2. Lavage intensif (très sale)

Étape	Durée (min)	Température (°C)	Niveau	Détergent	pH
Charge	**50%** (+/- 5%)				
Prélavage	15	60	1:6	Produit 1 10 ml/kg Produit 2 6 ml/kg	7-9 max
Vidange	1				
Lavage principal	30	60	1:5	Produit 1 : 20 ml/kg Produit 2 : 4 ml/kg	7-9 max
Vidange	1				
1er Rinçage	3	Froid	1:7		
Vidange	1				
2è Rinçage	3	Froid	1:7		
Vidange	1				
3è Rinçage	3	Froid	1:7		
Vidange	1				
Neutraliser	3	40		Produit 3 : 1-2 ml/kg	6-7
Vidange	1				
Application (déperlance)	3	40	1:4	Produit 3 : 1-2 ml/kg	4-5
Application (déperlance)	15	40	1:4	Produit 4 : 20 ml/kg	4-5
Centrifugeuse + intervalle	2				
Rotation (550 tr/min)	5				

Le lavage se fait à l'eau douce : °F = 0-7 ; °D = 0-4.

Les produits suivants ont été testés avec le procédé ci-dessus et donnent un bon résultat final. Pour le lavage intensif, nous avons uniquement testé les produits Ecolab.

	Produit 1	**Produit 2**	**Produit 3**	**Produit 4 = Finition FLC**
Ecolab	Turbo Usona	Triplex Energy Plus	Acide	Saprit Protect Plus

(*) Si vous travaillez avec d'autres détergents, les concentrations seront différentes et votre fournisseur de détergents ou de machines à laver pourra vous conseiller sur des produits et des procédures équivalents. Pour «routine», cela inclut :

	Produit 1	**Produit 2**	**Produit 4**
Kreussler	Derval Rent	Derval Protec	Hydrob FC
Christeyns	Selox Micran	Mulan Natural Free	Osmafin Aquablok Plus

(**) Selon le type de machine et la capacité du tambour, il peut être nécessaire d'ajuster cette valeur. Information : certains fabricants de machines expriment la vitesse de rotation en «facteur G».

Note :

Étude du facteur de destruction microbiologique du procédé de lavage "High Care" (intensif) avec un "contrôleur DES du facteur d'élimination microbiologique d'un procédé de lavage (SN 175368) - organisme d'essai : enterococcus faecium" confirme le facteur d'élimination de 10^6.

Garantir que le vêtement est hygiéniquement propre - en particulier que le processus de lavage "High Care" a une capacité germicide suffisante - qu'une réduction germicide de 10^6 a été obtenue. Attention = uniquement valable pour la procédure de lavage mentionnée (45 minutes à 60°C)

Results Des-infection Controller	**KT4-6**
Testorganism: Enterococcus faecium	Serial number : 175368

Data process

Date measurement: 26-07-2018

Machine: WE 10 Primus

Program: 59°

Results per starting value (kve/cm²)			
10^3	10^4	10^5	10^6
✓	✓	✓	✓
Killing factor :	***10^6***		
	*Remark: *Firefighter turnout gear High Care.*		

Pour plus d'informations sur les instructions d'entretien, les méthodes sûres de réparation et de destruction, veuillez contacter votre distributeur Sioen.

EN 1149-5:2018

Vêtement à propriétés électrostatiques prévu pour une utilisation avec un système entièrement mis à la terre en vue de prévenir les décharges accidentelles constituant un risque d'incendie au sein d'une atmosphère explosive (ATEX ; zones 1, 2, 20, 21 et 22 où l'énergie d'inflammation minimum n'est pas inférieure à 0,016 mJ)

Vêtement de protection portant la référence AS

Cet EPI est un composant d'un système entièrement antistatique et mis à la terre. Les vêtements de protection contre les décharges électrostatiques peuvent être constitués d'une pièce (salopette) ou de plusieurs éléments (veste, pantalon, gilet, etc.) et doivent à tout moment recouvrir intégralement (même lors des mouvements, lorsque l'utilisateur se penche, etc.) toutes les matières (p. ex. les sous-vêtements) non conformes (non antistatiques) et se chevaucher suffisamment (p. ex. combinaison veste/pantalon) ! Par exemple, un gilet de protection thermique ou haute visibilité conforme à la norme *EN 1149-5* doit être porté sur d'autres vêtements antistatiques. Seule la couche extérieure d'un vêtement multicouche individuel doit être dotée de propriétés antistatiques.

Les porteurs de cet EPI doivent à tout moment être reliés à la terre afin de dissiper les charges électrostatiques. Par conséquent, un contact doit être assuré entre le tissu conducteur du porteur et ses chaussures conductrices *(EN 20344)*. La résistance électrique entre le porteur et la terre doit être inférieure à 10^8 Ω (attention aux sols isolés ou très sales). Les propriétés antistatiques ne peuvent être garanties de façon adéquate lors de travaux réalisés sur des systèmes électriques nécessitant le port de chaussures isolantes.

Ce vêtement doit être enfilé avant de pénétrer dans un environnement ATEX. Il doit être entièrement fermé et les systèmes de serrage existants (p. ex. au bout des manches) doivent être ajustés afin d'offrir un contact approprié avec la peau ou les sous-vêtements conducteurs. Les parties boucles et crochets des fermetures auto-agrippantes doivent se chevaucher complètement et être solidement pressées l'une sur l'autre. Le vêtement ne doit pas être ouvert ou retiré dans l'environnement ATEX et les parties amovibles (p. ex. les badges d'identification, les épaulettes, etc.) ne doivent pas être retirées du vêtement.

Toutes les parties métalliques conductrices doivent être entièrement recouvertes par des matières antistatiques (p. ex. une ceinture avec une boucle en métal ne doit pas être

portée avec un pantalon doté de boucles si celui-ci n’est pas recouvert par une veste).

Les vêtements antistatiques ne doivent pas être utilisés dans une atmosphère enrichie en oxygène ou dans une zone 0 sans l’accord préalable de l’ingénieur chargé de la sécurité ! Les propriétés électrostatiques peuvent diminuer du fait de l’utilisation et du nettoyage, des salissures, etc. Les modifications du style ne sont pas autorisées.

EN ISO 11612:2015
Vêtement de protection doté de propriétés de propagation de flamme limitée et de protection contre la chaleur en milieu industriel

EN ISO 11612
a b c d e f

Vêtement de protection portant la référence FAxBxCxDxExFx
Propagation de flamme limitée : **A1** : inflammation de surface et/ou **A2** : inflammation d'extrémité. Propagation de flamme limitée, durée de persistance de flamme et durée d'incandescence résiduelle ≤ 2 s, pas de formation de trous, pas de débris enflammés ou fondus.

Cette norme définit les aspects relatifs aux caractéristiques de transmission de la chaleur (les limites reposent sur les capacités à éviter les brûlures au deuxième degré) présentés ci-dessous :

Chaleur convective (flammes) Indice HTI24		
	Min.	**Max.**
B1	4 s	< 10 s
B2	10 s	< 20 s
B3	20 s	

Chaleur radiante 20 kW/m² Indice RHTI24		
	Min.	**Max.**
C1	7 s	< 20 s
C2	20 s	< 50 s
C3	50 s	< 95 s
C4	95 s	

Projections d'aluminium en fusion		
	Min.	**Max.**
D1	100 g	< 200 g
D2	200 g	< 350 g
D3	350 g	

Projections de fonte en fusion		
	Min.	**Max.**
E1	60 g	< 120 g
E2	120 g	< 200 g
E3	200 g	

Chaleur de contact (250 °C)		
	Min.	**Max.**
F1	5 s	< 10 s
F2	10 s	< 15 s
F3	> 15 s	

Ce vêtement n'est pas conçu pour être utilisé en tant qu'équipement de lutte contre les incendies ! Il ne s'agit pas d'un vêtement aluminisé réflecteur de chaleur !

En cas d'incendie ou d'exposition aux flammes, éloignez-vous aussi rapidement que possible des flammes/de la source de chaleur. La protection n'est plus garantie si le vêtement subit des détériorations majeures. Les résidus de substances inflammables ou les traces de certains produits chimiques sur le vêtement (p. ex. huile, essence, etc.) peuvent affecter ses propriétés de propagation de flamme limitée. En cas de contact avec des produits chimiques ou des liquides inflammables, l'utilisateur doit quitter immédiatement l'environnement de travail, retirer le vêtement soigneusement de façon à ne pas faire entrer en contact les liquides et la peau, et le faire nettoyer ou le mettre au rebut.

En cas de contact avec des métaux en fusion, l'utilisateur doit également quitter l'environnement de travail et retirer le vêtement qui, s'il est porté à même la peau, ne peut exclure tout risque de brûlures ! Les rabats des poches, etc. doivent être fermés afin d'éliminer toute possibilité d'accumulation de métal en fusion dans les plis, les poches, etc.

Cet EPI protège exclusivement les parties du corps qu'il recouvre. Le vêtement est conçu et fabriqué de façon à exiger que l'intégralité du corps soit protégée par des EPI conformes à la norme *EN ISO 11612*.

Pour les vêtements composés de deux pièces, la veste/le gilet et le pantalon doivent se chevaucher sur au moins 20 cm (un chevauchement doit être par ailleurs assuré lorsque l'utilisateur se penche).

EN 15614:2007
Vêtements de protection pour la lutte contre les incendies de végétation

Ces EPI sont référencés avec le code WLD

Ces EPI sont conçus pour être utilisés pendant de longues périodes dans le cadre de la lutte contre les incendies de végétation et activités connexes. La lutte contre les incendies de végétation consiste à travailler principalement par des températures estivales, pendant de nombreuses heures au cours desquelles le pompier peut développer des niveaux élevés de chaleur métabolique.

En conséquence, une évaluation des risques doit être entreprise pour déterminer si les vêtements couverts par la présente norme européenne sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et à l'exposition prévue. Cette norme européenne ne couvre pas les vêtements destinés à être utilisés dans des situations de risque où des vêtements conformes à la norme *EN 469* sont plus appropriés, ou lorsqu'un niveau élevé de rayonnement infrarouge est attendu *(EN 1486)*, et cette norme européenne ne couvre pas non plus les vêtements de protection contre les risques chimiques, biologiques ou de rayonnement.

L'évaluation des risques doit inclure les équipements de protection individuelle supplémentaires nécessaires pour la tête, les mains et les pieds. Dans certaines situations, une protection respiratoire peut être nécessaire.

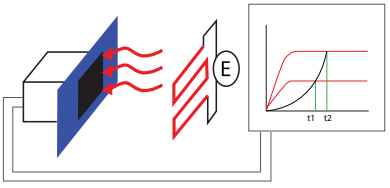

Cet EPI a passé le test de rayonnement thermique suivant (20 kW/m²) :

- $RHTI_{24}$ - $RHTI_{12}$ = temps de réaction ≥ 4 secondes
- $RHTI_{24}$ = temps pour brûlure au deuxième degré : ≥ 11 secondes
- $RHTI_{12}$ = temps pour la sensation de douleur (brûlure au 1°)
- Facteur de transmission thermique moyen (TF) ≤ 70%

EN ISO 15384:2020 (+A1:2021)
Vêtements de protection pour la lutte contre les incendies de végétation

Ces EPI sont référencés avec le code WLD

Ces EPI sont conçus pour être utilisés pendant de longues périodes dans le cadre de la lutte contre les incendies de végétation et activités connexes. La lutte contre les incendies de végétation consiste à travailler principalement par des températures estivales, pendant de nombreuses heures au cours desquelles le pompier peut développer des niveaux élevés de chaleur métabolique.

En conséquence, une évaluation des risques doit être entreprise pour déterminer si les vêtements couverts par la présente norme européenne sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et à l'exposition prévue. Cette norme européenne ne couvre pas les vêtements destinés à être utilisés dans des situations de risque où des vêtements conformes à la norme *EN 469* sont plus appropriés, ou lorsqu'un niveau élevé de rayonnement infrarouge est attendu *(EN 1486)*, et cette norme européenne ne couvre pas non plus les vêtements de protection contre les risques chimiques, biologiques ou de rayonnement.

L'évaluation des risques doit inclure les équipements de protection individuelle supplémentaires nécessaires pour la tête, les mains et les pieds. Dans certaines situations, une protection respiratoire peut être nécessaire.

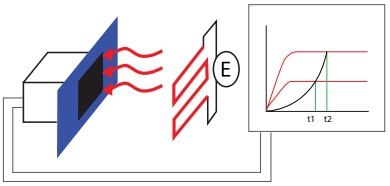

Cet EPI a passé le test de rayonnement thermique suivant (20 kW/m²) :

- $RHTI_{24}$ - $RHTI_{12}$ = temps de réaction ≥ 4 secondes
- $RHTI_{24}$ = temps pour brûlure au deuxième degré : ≥ 11 secondes
- $RHTI_{12}$ = temps pour la sensation de douleur (brûlure au 1°)
- Facteur de transmission thermique moyen (TF) ≤ 70%

EN 16689:2017
Vêtements de protection pour les pompiers pour le sauvetage technique

Ces EPI sont référencés avec le code STR

Les sauvetages techniques impliquent des travaux liés aux environnements et aux conditions associées à des scénarios d'exploitation tels que, mais sans s'y limiter, ceux qui se produisent lors de collisions routières et lors de travaux à l'intérieur et autour de structures effondrées, souvent pendant de longues périodes après des catastrophes na-

turelles, ... où une protection contre les risques mécaniques, une chaleur et des flammes limitées et une bonne visibilité sont nécessaires. À moins d'être combinés avec d'autres EPI spécialisés et testés en conséquence, ces vêtements ne conviennent pas pour la protection contre les risques rencontrés dans la lutte contre les incendies (structurels), les incendies de végétation ou le sauvetage en cas d'incendie, la manipulation de produits chimiques dangereux, le travail avec des tronçonneuses, le sauvetage nautique et par câble.

Cet EPI a passé le test de rayonnement thermique 20 kW/m² : $RHTI_{24}$ = temps pour brûlure au deuxième degré : ≥ 7 secondes ; et test de chaleur de contact 100°C avec temps seuil de 5 secondes minimum.

Si la surface du tissu externe est traitée avec un produit hydrofuge et oléofuge (ce qui est facultatif), les effets de ce produit diminuent avec l'usure et l'entretien. Pour des raisons organisationnelles/logistiques, nous recommandons une réimprégnation après chaque lavage.

La protection contre les agents pathogènes infectieux (véhiculés par le sang), par l'utilisation d'une couche barrière supplémentaire (membrane) est une exigence facultative dans cette norme EN. Vérifiez la présence d'une membrane dans votre vêtement spécifique. Lorsque la membrane est endommagée, cette protection n'est plus présente.

Note d'ordre général : Les vêtements doivent être portés entièrement fermés. En cas d'incendie ou d'exposition aux flammes, retirez-les de la source de chaleur ou de la flamme dès que possible. La protection n'est plus garantie après un dommage grave. Les résidus de saleté provenant de matériaux inflammables ou de certains produits chimiques présents sur les vêtements (par ex. huile, ...) ont une influence négative sur la propagation limitée de la flamme. En cas de contamination par des produits chimiques ou des liquides inflammables, l'utilisateur doit immédiatement quitter la zone de travail et retirer le vêtement avec précaution, afin que les liquides n'entrent pas en contact avec la peau, les laver ou les mettre hors service.

EN 16689:2017 : Vêtements de protection pour les pompiers pour le sauvetage technique et/ou *EN 15614:2007 / EN ISO 15384:2020 (+A1:2021)* Les vêtements de protection pour la lutte contre les incendies de végétation peuvent être combinés dans un même vêtement ; et/ou même avec les vêtements de lutte contre les incendies structurels *EN 469* classe Xf1/Xr1 (uniquement valable lorsque cela est indiqué sur l'étiquette, veuillez vérifier l'étiquette).

Les vêtements ci-dessus peuvent également être combinés avec un vêtement supplémentaire pour atteindre la classe Xf2/Xr2 de la norme *EN 469* relative aux vêtements de lutte contre les incendies structurels (uniquement valable si une combinaison spécifique est indiquée sur l'étiquette, veuillez vérifier l'étiquette).

Les normes mentionnées ci-dessus contiennent des spécifications sur la perceptibilité (visibilité). Le tableau ci-dessous donne un aperçu des exigences de visibilité pour différentes normes qui pourraient être pertinentes pour ces EPI (vérifier l'étiquette) :

	Surface rétroréfléchis-sante (visibilité de nuit)	Surface fluorescente (visibilité de jour)	Ou matériel d'exécution com-biné facultatif
EN 469 Annexe B (*)	≥ 0.13 m^2	≥ 0.20 m^2	≥ 0.20 m^2
Lutte contre les incen-dies de végétation	≥ 0.13 m^2	≥ 0.20 m^2	≥ 0.20 m^2
Sauvetage technique	≥ 0.13 m^2	≥ 0.50 m^2	-
EN ISO 20471 classe 1	≥ 0.10 m^2	≥ 0.14 m^2	≥ 0.20 m^2
EN ISO 20471 classe 2	≥ 0.13 m^2	≥ 0.50 m^2	-
EN ISO 20471 classe 3	≥ 0.20 m^2	≥ 0.80 m^2	-

** Facultatif*

SIOEN

Fabricant :
Sioen Fire, Fabriekstraat 23, B-8850 Ardooie, Belgique
T: +33 (0)4 68 42 35 15 • www.sioenfire.com

VIEUR0060

E-MAIL: INFO@SIOENAPPAREL.COM
PHONE: +32 (0)51 740 800
WWW.SIOENAPPAREL.COM

SIOEN

FR

PAPIER

22
PAP
CARTA